



# FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS  
1, 2<sup>e</sup> Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

## **AVIS PUBLIC** aux contribuables de la Ville de Forestville

**Avis public est donné**, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023, le règlement # 2023-314 décrétant une dépense de 2 040 035 \$ et un emprunt de 2 040 035 \$ pour des travaux réalisés dans le cadre du Programme sur la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)

Par ce règlement le conseil est autorisé à effectuer des travaux pour ses infrastructures d'aqueduc et d'égouts, de voirie locale sur la 4<sup>e</sup> Avenue, de la 8<sup>e</sup> Rue, ainsi que des travaux de réaménagement de la prise d'eau et les honoraires pour 60 % des plans et devis qui ont été réalisés pour la 12<sup>e</sup> Rue, conformément à la programmation TECQ 2019-2023.

Ce règlement fait l'objet d'une subvention de 1 698 294 \$.

Le règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 15 mai 2023.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

**Donné à Forestville, ce 16 mai 2023**

Dominique Tremblay, greffière

### **Certificat de publication de l'avis public**

Tel que prévu au règlement # 2019-286 adopté le 13 août 2019 par le conseil municipal, je, Dominique Tremblay, greffière de la Ville de Forestville, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro # 2023-314 sur le site Internet de la Ville de Forestville et aux endroits prévus dans le règlement.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 16 mai 2023

Dominique Tremblay, greffière